

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

COVÉA SÉCURITÉ

Code ISIN Actions G(C) : FR0000931412

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion
du Groupe COVÉA

Objectifs et politique d'investissement

Covéa Sécurité est un fonds de classification «Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard». Il a pour objectif d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence €STR (Euro Short Term Rate) capitalisé diminuée des frais de gestion sur une durée d'investissement recommandée de 3 mois.

En cas de taux d'intérêts du marché monétaire très faibles ou négatifs, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir ses frais de gestion. L'OPCVM pourrait voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

La stratégie de l'OPCVM est de gérer, dans une optique de risque très faible par rapport à l'€STR, des instruments du marché monétaire et des titres de créances, répondant aux critères de qualité et de prudence, propres au gestionnaire financier.

L'OPCVM investit dans des instruments de qualité de crédit élevée évalués à partir d'un processus interne. Le processus d'évaluation est réalisé par le pôle Recherche en tenant compte de critères financiers et extra financiers, à partir de contributions internes (équipe de gestion taux, analystes ESG, Comité Banque) et externes (fournisseurs de données). A chaque note correspond une appréciation (M1 à M5). Seuls les émetteurs dont l'appréciation est supérieure à M5 seront retenus. La liste des émetteurs constitue l'univers d'investissement de la SICAV. La description de la procédure d'évaluation de la qualité de crédit figure dans le prospectus au sein de la section « Critères relatifs à la notation » (pp.6-7).

La stratégie d'investissement se décompose en plusieurs phases successives :

Dans un premier temps, sur la base de l'univers d'investissement, les équipes de gestion réalisent une analyse financière (monétaire ou de crédit) approfondie des titres retenus, intégrant des scénarios macroéconomiques définis lors des Perspectives Economiques et Financières des critères ESG dont l'application n'est ni systématique, ni contraignante.

Dans un deuxième temps, ces analyses seront débattues lors de comités d'investissement hebdomadaires. Durant ces comités, les équipes de gestion prendront des décisions d'investissement (achat ou vente) sur les titres analysés et détermineront l'allocation du portefeuille. Ces comités d'investissement sont complétés par des réunions quotidiennes qui passent en revue les dernières nouvelles économiques et financières.

L'OPCVM est exposé à hauteur de 100% de l'actif net au risque de taux. L'OPCVM n'est pas exposé au risque de change.

L'OPCVM pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des instruments du marché monétaire, principalement de la zone euro, dont des titres de créance négociables, à court et moyen termes, de droit français (ECP...) et des titres assimilés de droits étrangers à taux fixe, variable ou révisable. Le portefeuille pourra également investir dans des titres de créance, principalement de la zone euro, dont les EMTN, à taux fixe, variable ou révisable. Ils peuvent être complétés par des titres émis dans les pays de l'OCDE et libellés dans d'autres devises et couverts contre le risque de change. La proportion dette privée/dette publique peut varier entre 0 à 100% de l'actif net. La maturité moyenne pondérée du portefeuille de l'OPCVM est inférieure ou égale à 6 mois et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 12 mois. Les instruments financiers auront une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La sensibilité du portefeuille est comprise entre 0 et 1.

Les instruments financiers à terme (futures, options, swaps, change à terme) pourront être utilisés dans une limite d'engagement de 100% dans un but de couverture sur des risques de taux et/ou de change.

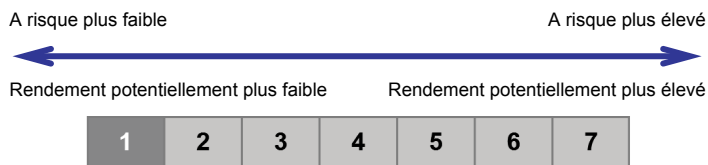
L'OPCVM pourra avoir recours à des titres intégrant des dérivés dans une limite de 40% de l'actif net dans un but d'exposition aux risques de taux et/ou de crédit. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPCVM seront systématiquement réinvestis pour les actions « G(C) ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 12h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée en J à partir des cours de clôture de J-1 et datée de J-1.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 mois.

Autres informations : La contribution des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est prise en compte dans les décisions d'investissement, en complément des éléments d'analyse financière, sans pour autant être systématiquement un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète l'exposition de l'OPCVM aux instruments monétaires de la zone Euro.

L'investissement du capital dans l'OPCVM doit être distingué d'un investissement dans des dépôts et ne constitue en aucun cas un investissement garanti. Le capital investi dans un fonds monétaire peut fluctuer. Toute perte devra être supportée par l'investisseur. L'OPCVM n'est adossé à aucune entité du groupe Covéa, ni à aucune entité externe pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par action.

Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du fonds.

Risque de contrepartie : Il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,05 %
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

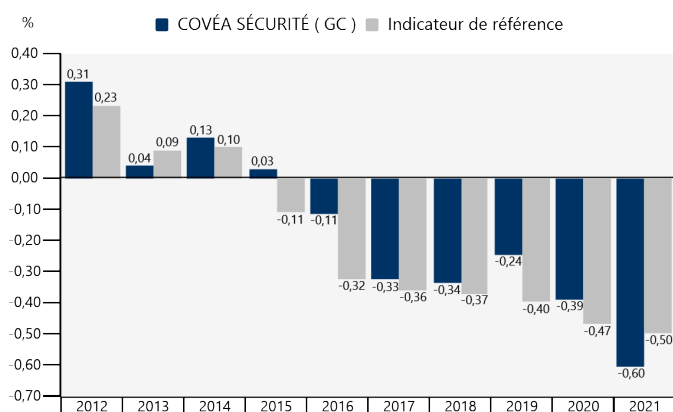
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le **31 décembre 2021**. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation du portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » située dans le prospectus de votre fonds disponible sur simple demande auprès de Covéa Finance.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Performances passées



Année de création de l'OPC : **1998**

Devise : EUR

Indicateur de référence : €STR capitalisé

Les calculs des performances sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant) et frais courants inclus. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

* Le 16/12/2008, votre OPCVM a absorbé l'OPCVM SECURIMAAF.

* Des actions de type A(C) ont été créées le 27/11/2012.

* Avant le 1er juin 2015 votre OPCVM avait pour classification « Monétaire Court Terme ». A compter de cette date, la classification de votre OPCVM a changé pour une classification « Monétaire » et sa stratégie d'investissement a été ajustée en conséquence.

* Depuis le 1er octobre 2019, l'EONIA est réajusté et calculé à partir de l'€STR.

* L'OPCVM a connu un changement d'indice de référence le 1er décembre 2021. Auparavant, son indice de référence était l'indice « EONIA réajusté ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC : Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris courriel : communication@covea-finance.fr.

La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site www.covea-finance.fr.

Ces mêmes informations concernant d'autres parts de cet OPC peuvent être obtenues dans les mêmes conditions.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance à l'adresse www.covea-finance.fr. Un exemplaire papier est mis à disposition gratuitement sur demande.

Fiscalité : Selon le régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La responsabilité de Covéa Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Covéa Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 février 2022.